



Couple séparé : Existe-t-il un texte concernant la protection des enfants à risque contre ce tabagisme passif ?

Rubrique : questions-réponses - Date : mardi 2 décembre 2008

Bonjour,

Étant séparée de mon mari depuis quelques mois, mes enfants lui rendent visite 2 w-ends par mois (plus le mercredi pour ma fille). Mon mari et sa nouvelle compagne fument tous les 2 en présence des enfants dans un petit appartement.

Mon fils est asthmatique et éprouve des maux de tête et maux de ventre ainsi que des difficultés respiratoires lorsqu'il est dans un univers enfumé. Mon mari lui dit d'aller ailleurs lorsqu'il fume... Existe-t-il un texte concernant la protection des enfants à risque contre ce tabagisme passif ?

Merci d'avance pour votre aide.

Bien cordialement,

Réponse :

Les textes qui organisent la protection contre le tabagisme ne s'appliquent pas dans le domaine de la sphère familiale.

Si vous voulez faire cesser cette forme de maltraitance, il faut vous adresser au juge aux affaires familiales. Idéalement, cette demande devrait être accompagnée d'une attestation du médecin traitant de votre enfant.